

ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

**ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)**

Exercice se terminant le 31 mars 2009

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité à l'égard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et de l'ensemble de l'information contenue dans le présent rapport incombe à la direction de l'École de la fonction publique du Canada (« l'École »). Ces états financiers ont été préparés par les responsables de la gestion conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor et reposent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ces états financiers. Certaines informations présentées dans ces états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'École. L'information financière présentée dans les *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'École concorde avec les états financiers.

La direction utilise un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection rigoureuse, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

En assumant ces responsabilités, la direction travaille dans le cadre des éléments uniques de la structure de gouvernance de l'École de la fonction publique du Canada, notamment ses statuts à titre d'établissement public et un Conseil d'administration, de la façon établie par la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*. Dans le cadre de cette législation, le Conseil est formé d'une combinaison de membres provenant des secteurs public et non public qui sont responsables de « ... la conduite et de la gestion des travaux et des activités de l'École », de même que de soumettre des rapports sur les opérations et les activités de l'École de la fonction publique du Canada. En raison du lien logique qui existe entre le rôle du Conseil et le niveau de surveillance exercé par une fonction de vérification interne, lors de la création d'un Comité ministériel de vérification indépendant (conformément aux exigences de la Politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne et de la Directive sur les Comités ministériels de vérification), la composition externe a été structurée de façon à y inclure des membres du Conseil.

Le but du Comité ministériel de vérification de l'École de la fonction publique du Canada est d'assurer que la présidente reçoit une orientation et des conseils objectifs et indépendants et qu'elle est convaincue du bien-fondé des processus de contrôle et de responsabilisation de l'École de la fonction publique du Canada. En donnant ce soutien à la présidente, le Comité exerce une surveillance active des secteurs fondamentaux du contrôle et de la responsabilisation de façon systématique et intégrée. La présence des membres du Conseil au sein du Comité améliore l'efficacité des rôles de surveillance, puisque les principaux enjeux examinés par le Comité sont également communiqués au Conseil. Les conseils et le soutien intégré qui sont offerts par ces organismes de surveillance renforcent l'approche de l'École de la fonction publique du Canada en regard de l'atteinte de l'excellence en matière de gestion financière.

Un secteur clé de responsabilité qui est pris en compte par le Comité ministériel de vérification est celui des états financiers et des rapports sur les comptes publics. Compte tenu de leurs fonctions importantes de surveillance, les membres du Conseil d'administration tout autant que ceux du Comité ministériel de vérification ont été informés du travail que l'École de la fonction publique du Canada a entrepris en regard de l'évaluation de son état de préparation pour les états financiers vérifiables et de l'amélioration de ses contrôles internes. En octobre 2008, Deloitte & Touche s.r.l. a présenté au Conseil d'administration une opinion de contrôle sans réserve de sa vérification des soldes d'ouverture de 2008-2009 du bilan de l'École de la fonction publique. Dans le cadre de l'engagement de l'École de la fonction publique du Canada à améliorer continuellement ses contrôles internes des rapports financiers, le Comité ministériel de vérification a endossé le plan d'entreprendre une vérification similaire des soldes d'ouverture 2009-2010 de l'École de la fonction publique du Canada plus tard au cours de l'été.

Original signé par

Ruth Dantzer
Présidente et chef de direction

Original signé par

Jamie Tibbetts
Agent financier supérieur

Ottawa, Canada

Le août 2009

École de la fonction publique du Canada
État des résultats (non vérifié)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009			2008	
	<i>Programme des services d'apprentissage</i>	<i>Programme de leadership</i>	<i>Programme des services d'innovation</i>	Total	Total
Paiements de transfert			375	375	375
Frais d'exploitation					
Salaires et avantages sociaux	62 193	11 535	13 269	86 997	69 160
Services professionnels et spéciaux	30 010	6 955	4 988	41 953	36 289
Location des locaux et l'équipement	10 118	1 271	2 474	13 863	12 563
Transport et télécommunications	3 868	1 262	777	5 907	5 819
Petits équipements et pièces	2 624	157	281	3 062	2 940
Installations, matériel et fournitures	1 670	371	361	2 402	1 708
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	109	12	26	147	-
Imprimerie et édition	554	68	552	1 174	1 572
Amortissement d'immobilisations corporelles	804	87	195	1 086	1 339
Réparation et entretien	557	58	129	744	1 132
Autres frais d'exploitation	<u>33</u>	<u>80</u>	<u>5</u>	<u>118</u>	<u>181</u>
Total des frais d'exploitation	112 540	21 856	23 057	157 453	132 703
Total des dépenses	112 540	21 856	23 432	157 828	133 078
Revenus					
Vente de biens et services	52 064	9 993	4 728	66 785	51 867
Autres revenus	<u>24</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>32</u>	<u>23</u>
Total des revenus	52 088	9 995	4 734	66 817	51 890
Résultats d'exploitation nets	60 452	11 861	18 698	91 011	81 188

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada

État de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars 2009

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actifs		
Actifs financiers		
Avances comptables	48	14
Comptes débiteurs	<u>1 616</u>	<u>5 567</u>
Total des actifs financiers	1 664	5 581
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	-	3
Immobilisations corporelles (Note 4)	<u>3 326</u>	<u>3 058</u>
Total des actifs non financiers	3 326	3 061
Total	4 990	8 642
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	16 755	18 746
Provision pour congés annuels	2 140	801
Prestations de départ des employés (Note 5)	12 922	10 006
Autres passifs	<u>1</u>	<u>43</u>
Total des passifs	31 818	29 596
Avoir du Canada	(26 828)	(20 954)
Total	4 990	8 642

Obligations contractuelles (Note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada
État de l'avoir du Canada (non vérifié)
 Exercice se terminant le 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Avoir du Canada, début d'exercice	(20 954)	(21 284)
Résultats d'exploitation nets	(91 011)	(81 188)
Crédits utilisés de l'année courante (Note 3a)	139 728	122 177
Changement dans la position nette du Trésor (Note 3c)	(69 391)	(53 808)
Services fournis par d'autres ministères gratuitement (Note 7)	14 800	13 149
Avoir du Canada, fin d'exercice	(26 828)	(20 954)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada
État des flux de trésorerie (non vérifié)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Résultats d'exploitation nets	91 011	81 188
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 086)	(1 339)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(147)	-
Transfert de biens à TPSGC	-	(747)
Services fournis gratuitement	(14 800)	(13 149)
Variation dans l'état de la situation financière :		
Augmentation des comptes débiteurs et des avances comptables	(3 917)	(1 312)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance et de l'inventaire	(3)	(147)
(Augmentation) des passifs	<u>(2 222)</u>	<u>3,438</u>
Encaisse utilisée par les activités d'exploitation	68 836	67 932
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	1 551	437
(Diminution) due à un ajustement aux immobilisations corporelles	<u>(50)</u>	-
Encaisse utilisée par les activités d'investissements en immobilisations	1 501	437
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	70 337	68 369

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

1. Autorisations et objectifs

Le 1er avril 2004, des modifications à la *Loi sur le Centre canadien de gestion* ont été adoptées et l'organisme a reçu le nouveau nom d'École de la fonction publique du Canada (l'École). La loi modifiée, portant le titre de *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, poursuit et élargit le mandat de l'ancien organisme en tant qu'établissement public. L'École rend des comptes au président du Conseil du Trésor par le truchement de son conseil d'administration formé de représentants des secteurs public et privé.

L'École est le fournisseur de services d'apprentissage commun de la fonction publique du Canada. Elle répond aux besoins d'apprentissage commun et de perfectionnement des fonctionnaires par une approche unifiée et veille à ce que tous les fonctionnaires du pays aient les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour respecter les normes de l'employeur et offrir des résultats aux Canadiens et Canadiennes.

L'École remplit également, par sa programmation, son mandat législatif en encourageant la fierté et l'excellence dans la fonction publique et en favorisant un sens commun des intentions, des valeurs et des traditions. Elle veille à ce que les fonctionnaires possèdent les connaissances, les aptitudes et les compétences dont ils ont besoin pour servir le Canada, les Canadiennes et les Canadiens. Elle soutient le développement et le perfectionnement des fonctionnaires au service du Canada. Elle aide les administrateurs généraux à répondre aux besoins d'apprentissage de leur organisme et elle est à la poursuite de l'excellence dans la gestion du secteur public et l'administration publique.

2. Sommaire des conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) **Crédits parlementaires** - L'École est financée principalement par le gouvernement du Canada, au moyen de crédits parlementaires. La présentation des rapports financiers sur les crédits consentis à l'École ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus puisque les crédits sont fondés, dans une

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

- b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement** – L'École fonctionne dans le cadre du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'École est déposée dans le Trésor et tous les décaissements en espèces faits par l'École sont prélevés à même le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères fédéraux.
- c) **Changement dans la position nette du Trésor** – Ce changement représente la différence entre l'encaisse fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, hormis le montant du revenu non disponible comptabilisé par le ministère. Il résulte des écarts temporaires se produisant entre le moment où une opération influe sur les crédits et celui où elle est traitée par le Trésor.
- d) **Revenus** – Les revenus sont comptabilisés pour l'exercice durant lequel la transaction ou l'activité sous-jacente a été effectuée et qui a donné lieu aux revenus.
- e) **Charges** – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice :
- **Congé annuel** – Les indemnités de vacances sont versées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. L'élément de passif pour l'indemnité de vacances est calculé en fonction du niveau de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice pour tous les soldes inutilisés de vacances.
 - **Services fournis gratuitement** – Les services fournis gratuitement par d'autres ministères en ce qui concerne les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance-maladie et les soins dentaires sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation au coût estimatif, dans les résultats d'exploitation. Un montant correspondant est comptabilisé directement dans l'état de l'avoir du Canada.

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

f) Avantages sociaux futurs des employés

1) **Prestation de retraite** – Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'École au régime sont imputées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'École à l'égard du régime. La législation actuelle ne requiert pas que l'École contribue à toute insuffisance actuarielle du régime.

2) **Indemnités de départ** – Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu des conventions collectives ou des conditions d'emploi. Le montant de ces indemnités augmente à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) **Comptes débiteurs** – Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des sommes à recevoir prévues. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

h) **Immobilisations corporelles** – Toutes les immobilisations corporelles (notamment les améliorations locatives) dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat, moins les amortissements cumulés. Les items de moins de 5 000 \$ sont portés aux dépenses dans les résultats d'exploitation.

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien et se définissent comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie utile
Machinerie et équipement	5 ans
Autre équipement (y compris les meubles)	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3 à 6 ans
Véhicules automobiles	4 ans
Améliorations locatives	10 ans
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

Les actifs en construction représentent l'achat d'un logiciel intégré de gestion des apprentissages qui est encore en développement.

- i) **Incertitude relative à la mesure** – La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public exige de la gestion qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés des charges et des revenus pendant l'exercice. Au moment de la préparation des présents états financiers, la gestion considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. L'élément le plus important pour lequel on a recours à des estimations est pour déterminer la vie utile des immobilisations corporelles et le passif pour les indemnités de départ. Les résultats actuels pourraient différer de ceux estimés. Les estimations de la gestion sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ils sont inscrits dans les états financiers de l'exercice pour lesquels ils sont connus.

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

3. Crédits parlementaires

L'École est financée principalement par des crédits parlementaires. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés dans un exercice précédent, l'exercice en cours ou un exercice à venir. En conséquence, les résultats d'exploitation nets de l'École diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement des résultats d'exploitation nets et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

	(en milliers de dollars)	
	2009	2008
Résultats d'exploitation nets	91 011	81 188
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats d'exploitation nets, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Revenus	66 817	51 890
Services fournis gratuitement	(14 800)	(13 149)
Indemnités de départ	(2 916)	(1 365)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(147)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 086)	(1 339)
Congé annuel	(1 339)	2 202
Autre	<u>(94)</u>	<u>1 580</u>
	46 435	39 819
Rajustements pour les postes sans incidence sur les résultats d'exploitation nets, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (Déduire) :		
Acquisition nette d'immobilisations corporelles	1 551	437
Charges payées d'avance	-	3
Autre	<u>731</u>	<u>730</u>
	2 282	1 170
Crédits de l'exercice en cours utilisés	139 728	122 177

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(b) Rapprochement des crédits parlementaires fournis et des crédits de l'exercice en cours utilisés
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Crédits parlementaires approuvés :		
Dépenses de programme (crédit 35)	66 860	66 597
Déduire :		
Crédits périmés – Dépenses de programme (crédit 35)	(8 523)	(6 579)
Total des crédits utilisés	58 338	60 018
Autorisations législatives :		
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	71 085	52 543
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 304	9 613
Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de l'État	2	3
Total des autorisations législatives utilisées	81 391	62 159
Crédits de l'exercice en cours utilisés	139 728	122 177

(c) Rapprochement de l'encaisse fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Encaisse fournie par le gouvernement	70 337	68 369
Changement dans la position nette du Trésor		
Revenus	66 817	51 890
Variation des comptes débiteurs et des avances comptables	3 917	1 312
Variation des créditeurs et des autres passifs	(2 033)	(2 601)
Autres ajustements	690	3 207
	69 391	53 808
Crédits de l'exercice en cours utilisés	139 728	122 177

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

4. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	2009								2008	
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette	Valeur nette
	Solde ouverture	Acquisitions	Cessions/radiations	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions/radiations	Solde de fermeture		
Machinerie et équipement	184		173	11	179	2	171	10	1	5
Autre équipement (incluant les meubles)	364	117	105	376	221	50	53	218	158	143
Matériel informatique	818	110	90	838	182	167	60	289	549	636
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3 531		145	3 386	1 753	783	32	2 504	882	1 778
Véhicule automobile	30			30	12	15		27	3	18
Améliorations locatives	658			658	180	69		249	409	478
Actifs en construction		1 324		1 324					1 324	
Total	5 585	1 551	513	6 623	2 527	1 086	316	3 297	3 326	3 058

La dépense d'amortissement pour l'année se terminant le 31 mars 2009 est \$1 086 (2008 - \$1 339)

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

5. Avantages sociaux futurs des employés

a) Prestations de retraite

L'École et tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à raison de 2 pourcent par année de service donnant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

En 2008-2009, les charges s'élèvent à 1 906 234 \$ (1 701 560 \$ en 2007-2008), soit environ 2,0 fois (2,1 en 2007-2008) les contributions des employés.

La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de responsable du régime.

b) Indemnités de départ des employés

L'École accorde des prestations de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, du nombre d'années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Les informations au sujet des prestations de départ, calculées en date du 31 mars, sont les suivantes :

	(en milliers de dollars)	
	2009	2008
Obligation au titre de prestations constituées, début de l'exercice	10 006	8 641
Dépenses pour l'année	3 725	2 600
Prestations payées au cours de l'année	(809)	(1 235)
Obligation au titre de prestations constituées, fin de l'exercice	12 922	10 006

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

6. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'École peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations pluriannuelles, en vertu desquels elle sera tenue d'effectuer des paiements futurs lorsque les services auront été rendus et les biens reçus. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(en milliers de dollars)					
	2010	2011	2012	2013	2014 et les années suivantes	Total
Biens et services	10 185	940	332	14	2	11 473
Contrats de location- exploitation	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	6 500
Total	11 485	2 240	1 632	1 314	1 302	17 973

7. Opérations entre entités apparentées

L'École est liée à tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada et sociétés d'État en raison de la propriété commune. Elle a conclu des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales usuelles. De plus, au cours de l'année, l'École a reçu des services qui ont été obtenus sans frais de la part d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

a) Services fournis gratuitement

Les coûts de ces services ont été inscrits comme suit dans l'état des résultats de l'École :

	(en milliers de dollars)	
	2009	2008
Locaux obtenus auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	9 108	8 668
Contributions couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et des dépenses qui sont comptabilisées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	5 692	4 481
Total	14 800	13 149

École de la fonction publique du Canada

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère exécute sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de l'École.

b) Soldes des créditeurs et des débiteurs entre les entités apparentées

	(en milliers de dollars)	
	2009	2008
Débiteurs - autres ministères et organismes fédéraux	1 193	5 083
Créditeurs - autres ministères et organismes fédéraux	5 899	9 423